

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE

Séance du jeudi 14 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 96
Date de la convocation (affichée à la porte du siège d'Amiens métropole et adressée aux conseillers) : 08/04/2022
Début de la séance : 18h07
Fin de la séance : 20H00
Nombre de votants : 90

Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 14 avril 2022
sera affiché au siège d'Amiens métropole le 22/04/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance présidée par : A.GEST

Objet :

Membres présents : MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, MERCUZOT, PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, Mme SAVARIEGO, MM. DÉCLE, DE JENLIS, Mmes LAVALLARD, VERRIER, MM. BIENAIMÉ, DOREZ, Mmes DEVAUX, HAMADI, CLECH, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes ROY, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, MM. THÉVENIAUD, PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mmes NOUAOUR, VAGNIEZ, MM. MÉTAY, DEBART, Mme GIRARD, M. LAVIALLE, Mme VANDEPITTE, M. PIOT, Mme ROUSSEL, M. CAPRON, Mme TREFCON, MM. BOQUET, BARDET, ABET, Mme DUBREUCQ, MM. VINDEVOGEL, VITRY, TONNELIER, JOVELET, BOCQUILLON, EVRARD, FIN, Mmes DUVIVIER, ZOUINI, M. VIGNOLLE, Mme RAMBOUR, MM. CHAMPION, BUSON, Mme CRINON, MM. DARRAGON, LELEU.

Membres empêchés :

Mmes BEN MOKHTAR (pouvoir à M. DE JENLIS), BOUCHEZ (pouvoir à M. DUFLOT), GALLIOT (pouvoir à Mme CLECH), PINON (pouvoir à M. PENAUD), ROSE-TÊTU (pouvoir à Mme GIRARD), DELÉTRÉ (pouvoir à M. GEST), M. SANGLARD (pouvoir à M. BOCQUILLON), Mmes BOCHÉ (pouvoir à M. SAVREUX), DOURNEL-GARAT (pouvoir à M. SAVREUX), MM. MOLLIENS (pouvoir à M. FIN), TAUFOUR (pouvoir à M. MERCUZOT), DESCHAMPS (pouvoir à Mme VAGNIEZ), Mme BELLINA (pouvoir à M. MÉTAY), MM. DUSSART (pouvoir à M. EVRARD), RIFFLART (pouvoir à Mme FOURÉ), OURDOUILLÉ (pouvoir à M. MAQUET), DOMISE (pouvoir à M. DÉCLE), LORIC (pouvoir à Mme SAVARIEGO), Mme RODINGER (pouvoir à Mme DEVAUX), M.

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE

Séance du jeudi 14 avril 2022

DUMEIGE (pouvoir à M. CAPRON), M. BAÏS, Mme GUFFROY se sont excusés.
Mmes MARCHAND, DJAROUNE, DERIVERY, M. DEMARET.

Mme ZOUINI a siégé pour la Commune de Sains-en-Amiénois.
M. VINDEVOGEL est arrivé à 18H09 (point n°2), M. DUFLOT et M. LEULEU sont arrivés à 18H10 (point n°3), Mme ROY est arrivée à 18H12 (point n°3), M. DÉCAVÉ est arrivé à 18H17 (point n°3), Mme BOHAIN est arrivée à 18H18 (point n°3), Mme NOUAOUR est arrivée à 18H30 (point n°16), M. MÉTAY est arrivé à 18H40 (point n°21), M. BIENAIMÉ est arrivé à 18H41 (point n°21), M. STENGEL est arrivé à 18H47 (point n°24), M. JARDÉ est arrivé à 19H16 (point n°37).

La séance a été ouverte à 18h07.

1 - Délégations de vote.

Madame Nedjma BEN MOKHTAR a donné pouvoir à Monsieur Hubert DE JENLIS,
Madame Marie-Hélène BOUCHEZ a donné pouvoir à Monsieur Guillaume DUFLOT,
Madame Claudine GALLIOT a donné pouvoir à Madame Véronique CLECH,
Madame Anne PINON a donné pouvoir à Monsieur Guy PENAUD,
Madame Valérie ROSE-TÉTU a donné pouvoir à Madame Caroline GIRARD,
Madame Margaux DELÉTRÉ a donné pouvoir à Monsieur Alain GEST,
Monsieur Jonathan SANGLARD a donné pouvoir à Monsieur Bernard BOCQUILLON,
Mesdames Audrey BOCHÉ et Marion DOURNEL-GARAT ont donné pouvoir à Monsieur Pierre SAVREUX,
Monsieur Alain MOLLIENS a donné pouvoir à Monsieur Henri-Paul FIN,
Monsieur Hubert TAUFOUR a donné pouvoir à Monsieur Benoît MERCUZOT,
Monsieur Renaud DESCHAMPS a donné pouvoir à Madame Nathalie VAGNIEZ,
Madame Julia BELLINA a donné pouvoir à Monsieur Christophe MÉTAY,
Monsieur Edouard DUSSART a donné pouvoir à Monsieur Dominique EVRARD,
Monsieur Pascal RIFFLART a donné pouvoir à Madame Brigitte FOURÉ,
Monsieur Pascal OURDOUILLÉ a donné pouvoir à Monsieur Eric MAQUET,
Monsieur Martin DOMISE a donné pouvoir à Monsieur Paul-Eric DÈCLE,
Monsieur Jean-Christophe LORIC a donné pouvoir à Madame Isabelle SAVARIEGO,
Madame Florence RODINGER a donné pouvoir à Madame Valérie DEVAUX,
Monsieur Benoît DUMEIGE a donné pouvoir à Monsieur Eric CAPRON,
Madame Marie-Christine ZOUINI a siégé pour la commune de Sains-en-Amiénois,
Monsieur Tarek BAÏS et Madame Ingrid GUFFROY se sont excusés.

2 - Désignation des secrétaires de séance.

Monsieur Claude VITRY et Monsieur Thomas LHERMITTE ont été désignés par l'assemblée pour remplir respectivement les fonctions de secrétaire et secrétaire adjoint.

Adopté à l'unanimité

3.1 - Communications du président.

- Monsieur le Président a informé les participants que la prochaine séance se tiendrait le jeudi 19 mai 2022, à 18 heures, en salle des Assemblées de l'Hôtel de Ville.
- Il a également indiqué aux membres du conseil avoir reçu une question orale qui a été évoquée en fin de séance.

3.2 - Communications du président. Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Société d'économie mixte Amiens Aménagement. Exercices 2016 à 2020.

Les membres de l'assemblée ont pris acte du rapport d'observations définitives produit par la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France sur la gestion de la Société d'économie mixte Amiens Aménagement pour les exercices 2016 à 2020.

Dont acte

3.3 - Communications du président. Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Société Publique Locale Vallée Idéale Développement. Exercices 2016 à 2020.

Les membres du conseil métropolitain ont pris acte du rapport d'observations définitives transmis par la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France relatif à la gestion de la Société Publique Locale Vallée Idéale Développement pour les exercices 2016 à 2020.

Dont acte

4 - Procès-verbal de la séance du 10 mars 2022. Approbation.

L'assemblée a approuvé le procès-verbal de la séance du jeudi 10 mars 2022 qui a été transmis à chaque membre du conseil.

Adopté à l'unanimité

5 - Décisions du président. Compte-rendu.

Conformément à la délibération accordant au président la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a rendu compte à l'assemblée des décisions qu'il a prises entre le 3 mars et le 31 mars 2022.

Dont acte

6 - AMIENS 2. Mise à disposition de la cellule commerciale n° 25-42-44 au profit de la Ville d'Amiens.

Au sein du centre commercial AMIENS 2, Amiens Métropole exploite à la fois les volumes dédiés aux centres d'appels mais également les cellules commerciales. Parmi celles-ci, la Ville d'Amiens est intéressée par le lot 25-42-44, d'une surface de 211 m² pour un projet d'intérêt municipal. Le local visé est actuellement vide de toute occupation et était auparavant affecté à un usage commercial (loué à la société EURORAMA). L'assemblée délibérante a approuvé le transfert de la gestion de cette cellule commerciale à la Ville d'Amiens. Amiens Métropole demeurant gestionnaire de l'ensemble des autres cellules de la galerie commerciale AMIENS 2, elle continuera d'assurer directement le paiement des éventuelles charges de gestion.

Adopté à l'unanimité

7 - Règlement de sinistre automobile FD-663-RW du 4 août 2021. Cession du véhicule.

En août 2021, un véhicule de service d'Amiens Métropole, qui est mis à disposition de KEOLIS au titre du contrat de concession, a subi un accident de la voie publique. Après expertise, la valeur de remplacement a été fixée à un montant inférieur au coût de réparation. Ainsi, au titre du contrat d'assurance, l'assureur de KEOLIS « AIG Europe » propose la cession de ce véhicule en l'état et d'indemniser la collectivité à hauteur de 10 320 € TTC. Le véhicule immatriculé FD-663-RW étant économiquement irréparable, l'assemblée a répondu favorablement à la proposition de l'assureur.

Adopté à l'unanimité

8 - Maison des associations d'Amiens Métropole. Subventions. Années 2022-2024. Convention pluriannuelle.

Le conseil d'agglomération a approuvé la convention à intervenir, pour une durée de 3 ans, avec la Maison des Associations d'Amiens Métropole pour le versement des deux subventions suivantes :

- Une subvention de fonctionnement de 188 000 € ;
- Une subvention de 130 000 € pour concourir à l'organisation du salon des associations AGORA qui se tiendra le 10 septembre 2022.

Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

9 - Autorisation de programme. Reconstruction des ponts Barni et Vulfran Warmé. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.

Dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements 2022-2026, une autorisation de programme a été créée visant à couvrir les dépenses liées aux opérations de préservation de la fonctionnalité du pont Barni et les opérations de maintenance et études de la reconstruction des ponts Barni et Vulfran Warmé. Les membres de l'assemblée ont approuvé l'affectation d'une partie de cette autorisation de programme, à hauteur 400 000 € en crédits de paiement, pour ces opérations d'investissement dont le détail est repris dans le tableau ci-dessous. Monsieur le Président a été autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles de niveau régional, national comme européen auprès des partenaires éventuels ainsi qu'à signer tous les actes afférents à la mise en œuvre de ces opérations.

Amiens Est – OA 057 Pont Barni Avenant travaux 2021 :		
Achèvement des travaux d'étanchéité de 2021 qui ont nécessité des prestations modificatives.		280 000 € TTC
Amiens Est – OA 056 et OA057 Pont Barni et Vulfran Warmé :		
Financement des études liées à la reconstruction des ouvrages des rues Jules Barni et Vulfran Warmé.		120 000 € TTC

Observations : Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.
Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ et VOULMINOT se sont abstenus.

Adopté à l'unanimité

10 - Autorisation de programme. Gros entretien des ouvrages d'art. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.

Le conseil d'Amiens Métropole a affecté, pour 2022, la somme de 440 000 € en crédits de paiements pour les dépenses liées aux opérations inscrites dans l'autorisation de programme contribuant à la préservation de la fonctionnalité d'un ouvrage d'art et à sa pérennité dont le détail est repris dans le tableau ci-après. L'assemblée a également autorisé Monsieur le Président à signer tous actes afférents aux opérations décrites et à solliciter auprès des partenaires, tous les accompagnements financiers potentiels.

code AP	01EPUOUVAR			CP 2022	440 000,00 €
Montant AP	2 240 000,00 €				
N° OA	Secteur	Rue	Nature des travaux à réaliser	Estimation T.T.C	Planification
40	Ouest	Du chapitre	Etanchéité OA + renormis béton	70 000,00 €	juin juillet-22
74	Nord	Blvd Beauvillé	Joints de chaussée, réhabilitation passerelle	50 000,00 €	juin-22
93	Centre	Du cange	Refection étanchéité trottoirs et rejointement	115 000,00 €	octobre novembre-22
110	Centre	Saint Leu	Reprise du parement et de la berge	45 000,00 €	Printemps 2022
258	sud	rue du Moulin (Vers sur Selle)	Etudes de reconstruction	15 000,00 €	2022
263	Est	René Gambier à Camon	Rénovation platelage + pilastres	55 000,00 €	mai-22
733	Est	Marius Petit	Soutènement Mme DANTEN	90 000,00 €	Automne 2022
				440 000,00 €	

Observations : Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.
Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ et VOULMINOT se sont abstenus.

Adopté à l'unanimité

11 - Autorisations de programme. Gros entretien et aménagement des voiries, espaces publics et zones d'activité. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.

L'assemblée délibérante a approuvé le programme d'opérations de gros entretien et d'aménagement des voiries et espaces publics d'intérêt communautaire, incluant les voies et parkings des zones d'activité, tel qu'il est détaillé dans le tableau ci-dessous, et a affecté une partie des autorisations de programme suivantes :

- 2 567 500 € pour le « gros entretien des voiries d'intérêt communautaire »
- 2 642 500 € pour « l'aménagement de l'espace public, création et modernisation »
- 600 000 € pour le « gros entretien des voies et parkings en zones d'activités ».

Communaute	Commune	Voie	Libellé	Dépenses	Recettes	Observations	Durée	Impact travaux
				2 567 500 €	285 000 €			
Nord	Amiens	Rue d'Allonville	Réfection revêtements de chaussée + trottoirs et bordures	130 000 €		Fin des travaux - Montant total 850 000 €	1 mois	alternats ponctuels
Nord	Amiens	Avenue de l'Europe - échangeur Rocade RN1 / RN25	Requalification de l'échangeur à l'intersection des RN25 et RN1 en créant 2 giratoires.	787 500 €		MOA DIR Nord - Solde Fonds de concours Montant total 1 125 000 €	6 mois	-
Ouest	Amiens	Route d'Abbeville	Réfection du giratoire avec l'avenue de la Commune de Paris	200 000 €	160 000 €	Opération nouvelle - subventions DPV	3 nuits	route barrée
Ouest	Amiens	Route d'Abbeville	Réfection du giratoire avec la rue de Saveuse	130 000 €		Opération nouvelle	2 nuits	route barrée
Ouest	Amiens	Route d'Abbeville	Réfection du giratoire avec l'allée des Nymphéas	40 000 €		Opération nouvelle	2 nuits	route barrée
Ouest	Guignemicourt	Rue de l'Hommelet	Réfection du tapis d'enrobé (1,3 km)	350 000 €		Opération nouvelle	5 jours	route barrée
Ouest	Saleux	RD 138	Réfection de chaussée - Fonds de concours	41 670 €		MOA Département de la Somme Solde Fonds de concours	-	travaux déjà réalisés
Sud	Saint-Saulfieu	RD 1001	Aménagement de la traversée de la commune de façade à façade (chaussée réalisée par le Département)	500 000 €	125 000 €	Fin des travaux en 2023 Montant total 2 000 000 €	5 mois	alternat
Sud	Dury	Barreau d'accès au CHU	Création de voirie - Fonds de concours	100 000 €		MOA Département de la Somme Solde Fonds de concours	-	travaux déjà réalisés
Sud	Dury / St-Fuscien	Liaison Dury / Saint-Fuscien (rue Grimaux / route de Dury)	Requalification complète de la voie (pour corriger des problèmes de glissance)	150 000 €		Opération nouvelle	3 jours	alternat
	Amiens Métropole	Toutes Voies	Provisions pour imprévus	50 000 €		Opération nouvelle		
	Amiens Métropole	Toutes Voies	Auscultation des chaussées	70 000 €		Opération nouvelle	-	alternats ponctuels
Nord	Amiens	Citadelle - Place d'Armes		5 100 €		Règlement de prestations réalisées en 2021	-	travaux déjà réalisés
Nord	Amiens	Entrée Nord Bd de l'Europe	Espaces verts	3 000 €		Règlement de prestations réalisées en 2021	-	travaux déjà réalisés
	Amiens Métropole	Toutes Voies	Travaux divers	10 230 €		Règlement de prestations réalisées en 2021	-	travaux déjà réalisés

Monsieur le Président a été autorisé à solliciter auprès des partenaires potentiels toutes les aides financières pouvant concourir à la réalisation de ces opérations.

Observations : Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ et VOULMINOT se sont abstenus.

Adopté à l'unanimité

12 - Autorisation de programme. Gros entretien signalisation lumineuse tricolore. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.

L'assemblée délibérante a approuvé l'affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Gros entretien signalisation lumineuse tricolore », à hauteur de 150 000 € au titre de l'année 2022, pour les interventions prévues en quasi-totalité sur les secteurs Nord et Est de la ville d'Amiens, reprises dans le tableau ci-dessous. Monsieur le Président a été autorisé à solliciter tous les accompagnements financiers potentiels auprès des partenaires.

Code AP : 01EPUENTS	CP 2022	150 000,00 €
Montant AP : 150 000 € TTC		
Opérations	Estimations € TTC	Durée des travaux
Amiens Nord - Avenue de l'Europe	85 000,00	2 mois
Amiens Nord - Boulevard Beauvillé	45 000,00	2 mois
Amiens Est - Boulevard de Belfort	8 000,00	1 semaine
Amiens Est - Boulevard Alsace Lorraine	9000,00	1 semaine
Amiens - Tous secteurs	3000,00	

Observations : Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ et VOULMINOT se sont abstenus.

Adopté à l'unanimité

13 - Autorisation de programme. Sécurisation et protection des équipements du dépôt de voirie. Affectation d'une opération d'investissement. Année 2022.

Amiens Métropole dispose d'un dépôt permettant de stocker l'ensemble des matériaux destinés à l'entretien et la modernisation de son patrimoine routier. Afin d'assurer un contrôle rigoureux des entrées et sorties de matériaux et une gestion précise des stocks, et dans le cadre de la PPI 2022-2026, le conseil d'Amiens Métropole a accordé le financement sur 2022 d'un pont à bascule, d'une vidéo protection et d'un éclairage de la forge pour un montant total de 80 000 €.

Code AP : 01EPUDEPVO	CP2022	80 000,00 €
Montant AP : 80 000€TTC		
Opérations	Estimation T.T.C	Planification
PONT A BASCULE	55 000,00 €	Octobre
PROTECTION VIDEO DE L'ARRIERE DU DEPOT	20 000,00 €	Septembre
ECLAIRAGE FORGE	5 000,00 €	Juillet

Observations : Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ et VOULMINOT se sont abstenus.

Adopté à l'unanimité

14 - Autorisations de programme. Sécurisation des points écoles et Totems en entrée du territoire. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.

L'assemblée a validé les opérations d'investissement relatives à la sécurisation des points écoles à hauteur de 200 000 € et à l'installation de totems en entrée de territoire pour 10 000 €, pour l'année 2022, soit un total de 210 000 €.

Observations : Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ et VOULMINOT se sont abstenus.

Adopté à l'unanimité

15 - Cagny. Salouël. Ouvrages d'art de rétablissement des voies. Recensement par la SANEF. Conventions.

La SANEF a réalisé un recensement des conventions de rétablissement des voies pour l'ensemble des ouvrages d'art présents sur son réseau et ce, pour répondre à la demande du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et à la loi du 7 juillet 2014 qui vise à répartir les responsabilités et les charges financières de ces ouvrages. Il s'est avéré, après vérification, que l'ouvrage dit « voie communale n°2 » référencé A29 PI 196.1 et l'ouvrage dit « Voie communale n°4 » référencé A16 PS 124.6 n'avaient pas fait l'objet d'un conventionnement depuis leur construction pour leur entretien. Afin de régulariser la situation, l'assemblée délibérante a approuvé les deux conventions à intervenir avec la société concessionnaire SANEF et a autorisé Monsieur le Président à les signer.

Adopté à l'unanimité

16 - Hébécourt. Route d'Amiens (RD 1001). Aménagements de sécurité. Convention avec le Département de la Somme.

La traversée d'Hébécourt est une route départementale à gros trafic dont l'axe rectiligne incite les automobilistes à des vitesses excessives, pouvant provoquer certaines craintes, voire des accrochages, pour les riverains souhaitant sortir leurs véhicules de chez eux. Les élus métropolitains

ont autorisé le test d'un dispositif appelé «feux verts récompense» qui permettra d'apaiser la circulation sur le tronçon central de la traversée de la commune. Cette mise en place se fera d'ici la fin du printemps 2022 pour environ 6 mois, avec la possibilité d'une pérennisation du système s'il donnait satisfaction. Le coût prévisionnel de l'opération est de 16 500 € TTC et s'agissant d'une route départementale, l'assemblée a adopté la convention à intervenir avec le Département de la Somme pour cette installation.

Adopté à l'unanimité

17 - Revelles. Aménagement et sécurisation du carrefour des rues de Fluy et Pissy. Fonds de concours. Conventions.

Suite à l'étude de sécurisation du carrefour entre les rues de Fluy et Pissy dans la commune de Revelles, les conseillers communautaires ont adopté le projet d'aménagement de ce carrefour consistant en la mise en place d'un panneau STOP rue de Fluy, la reprise de l'enrobé jusqu'à l'intersection avec la rue de Pissy et l'application de pavés pour marquer visuellement la voie prioritaire. Le montant de cette opération est estimé à 25 000 € TTC et la commune de Revelles participera via un fonds de concours de 30% des dépenses HT, soit 6 250 €. Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention de fonds de concours avec Revelles, mais également la convention technique et financière avec le Département de la Somme (les travaux se déroulant à l'angle d'une route communale et d'une route départementale).

Observations : Mme DESBUREAUX s'est abstenue.

Adopté à l'unanimité

18 - Mise à disposition d'un agent d'Amiens Métropole auprès de l'Union Départementale des CCAS. Année 2022.

La convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'accès à l'emploi 2021-2022 prévoit dans sa fiche « Action n°2 » de structurer l'offre de services et d'accompagnement aux plus fragiles via l'Union Départementale des CCAS. Les CCAS de la métropole n'étant pas tous dotés d'équipes ou de moyens nécessaires pour déployer les projets afférents, le souhait a été exprimé de permettre à un agent d'Amiens Métropole d'être mis à disposition de l'UD CCAS, afin d'y exercer les fonctions de chargé de mission à temps complet. Cette fonction est financée dans son intégralité, par le biais d'une subvention de l'Etat, versée directement à Amiens Métropole. L'assemblée a approuvé la mise à disposition, à titre gratuit, de l'agent d'Amiens Métropole auprès de l'UD CCAS, à raison de 100% de son temps de travail, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Adopté à l'unanimité

19 - Mandats spéciaux. Missions à l'étranger.

Dans le cadre du renforcement des coopérations entre Amiens et Santa Catarina au Cap Vert et du projet « l'Eau pour la vie » subventionné par l'Agence Française de Développement sur le dispositif FINancements aux COLlectivités (FICOL), un protocole de coopération institutionnelle est signé entre l'Agence de l'eau Artois Picardie, la Municipalité de Santa Catarina et Amiens Métropole lors du Forum mondial de l'eau à Dakar au Sénégal.

Le conseil communautaire a donc donné un mandat spécial à Messieurs Alain GEST, président, et Éric MAQUET, vice-président en charge de la protection de la ressource en eau pour leur permettre de représenter Amiens Métropole et ainsi de donner une plus grande visibilité de l'action internationale de la collectivité dans ce domaine.

Adopté à l'unanimité

20 - Création d'un comité des partenaires mobilités. Composition et modalités de fonctionnement.

L'article 15 de la « Loi d'Orientation des Mobilités » en date du 24 décembre 2019 introduit l'obligation de créer un comité des partenaires de la mobilité. Ce comité constitue la garantie d'un dialogue permanent entre les autorités organisatrices, les usagers et le tissu économique qui finance en partie les offres de mobilité via le versement mobilité. Le conseil métropolitain a donc approuvé sa création et ses modalités de fonctionnement, comme précisé dans la délibération. Il sera composé de 3 collèges de représentants, celui des Elus d'Amiens Métropole, celui des employeurs et enfin celui des associations d'usagers et d'habitants.

Pour ce qui est des élus, ils seront au nombre de 4 : le Président, la Vice-Présidente en charge des Ressources humaines et de l'administration générale et les Vice-Présidents en charge des Finances et des Mobilités.

Concernant le collège des employeurs et afin de refléter le tissu économique local, il regroupera les principaux acteurs économiques, les grandes administrations et contributeurs du versement mobilité : la Préfecture de la Somme, l'AMSOM Habitat, la CCI, la Chambre des métiers, les Clubs d'Entreprises de l'Espace Industriel Nord et du Pôle Jules Verne, le CHU, l'UPJV et le Rectorat. A noter que l'employeur Amiens Métropole est représenté dans le cadre du collège des élus.

Les associations d'usagers et d'habitants y seront quant à elles représentées par le Président de l'union des comités de quartiers, celui des conseils citoyens. La Confédération nationale du logement, l'association des utilisateurs du bus, une association de cyclistes (VELOXYGENE), l'association PMR (APF - FRANCE HANDICAP) en feront également partie tout comme les Recyclettes, l'Association des piétons, l'Automobile club, l'Association des motards et enfin 2 Citoyens inscrits sur les listes électorales des bureaux de vote de la Ville d'Amiens et n'exerçant pas de mandat électif à la date de la tenue du Comité des partenaires (tirés au sort, conformément aux dispositions de la Loi « Climat et Résilience »).

Adopté à l'unanimité

21 - Délégation de service public de Transport Urbain. Contrôle des comptes. Années 2012 à 2017.

En application du code général des collectivités territoriales et du contrat signé par les parties, la Direction des Affaires Financières et du pilotage de la performance de la collectivité a procédé au contrôle des comptes de l'affermage à contribution financière forfaitaire de la délégation de service public relative à la gestion des transports urbains d'Amiens Métropole, sur la période du 1^{er} juin 2012 au 31 décembre 2017, alors que la société KEOLIS Amiens en était délégataire. L'objectif du contrôle était de vérifier notamment la correcte application des clauses contractuelles et de vérifier l'ensemble des flux financiers entre la collectivité et le fermier. Il est à noter que l'importance des volumes financiers en jeu a conduit les services de la collectivité à opérer un contrôle permanent de ce service public délégué et que les corrections ont été réalisées par conséquent de façon continue. La Commission de Contrôle des Comptes a ainsi étudié le rapport d'audit lors de sa séance du 15 septembre 2021 et n'a pas relevé de régularisations financières à opérer. Le conseil d'Amiens Métropole en a pris acte.

Dont acte

22 - Cluster Vert. Adhésion. Année 2022. Désignation d'un représentant.

Créé fin 2021, le Cluster VERT (Valorisation Energétique des Ressources Territoriales) est le fruit d'un travail collectif qui a émergé sur le territoire de la Communauté de Communes Somme Sud Ouest dès 2018, en collaboration avec le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois et a mobilisé une cinquantaine de structures aux profils variés. L'action de l'association Cluster VERT s'inscrit dans la politique de développement du territoire et plus précisément dans la dynamique que souhaite insuffler l'agglomération en matière d'innovation et d'intelligence des territoires. C'est pourquoi

l'assemblée a approuvé l'adhésion d'Amiens Métropole au Cluster VERT au titre de l'année 2022 moyennant une cotisation de 5 000 €, et a désigné Margaux DELÉTRÉ pour siéger au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de l'association.

Adopté à l'unanimité

23 - Dreamakers. Partenariat. Subvention. Année 2022. Convention.

La politique de développement de l'agglomération s'appuie sur une dynamique forte liée à la recherche, à l'innovation ainsi qu'au développement de l'esprit d'entrepreneuriat. Dreamakers (ex - Entreprendre Pour Apprendre Hauts-de-France) propose de poursuivre son action sur le territoire et vise le déploiement de nouveaux modèles de sensibilisation à la création d'entreprises destinés plus particulièrement aux élèves du secondaire d'Amiens Métropole. Dans ce cadre, le conseil a accordé le versement d'une subvention de 10 000 €, et a approuvé et autorisé Monsieur le Président à signer la convention afférente.

Observations : Mmes DESBUREAUX, NOUAOUR, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ et VOULMINOT ont voté contre.

Adopté

24 - Solarisation des grandes toitures. Lancement d'un appel à Manifestation d'Intérêt sur les patrimoines.

Dans le cadre de la feuille de route autonomie énergétique approuvée par le conseil métropolitain du 2 mai 2019, une forte part d'énergie solaire est prévue dans la fourniture d'électricité de l'ordre de 500 GWh. La communauté d'agglomération Amiens Métropole, conjointement avec la Ville d'Amiens, entend poursuivre une stratégie solaire visant notamment à permettre à la collectivité de produire une part non négligeable de l'énergie électrique consommée par son patrimoine (bâtiments, éclairage public, mobilité électrique) et réduire le montant annuel de sa facture d'électricité ; inciter, au travers d'une démarche d'exemplarité et d'aide à la décision, les acteurs du territoire à étudier le recours à l'énergie solaire ; favoriser le développement d'une filière économique et la création d'emplois autour du solaire en lien avec les professionnels locaux.

L'assemblée délibérante a ainsi autorisé Monsieur le Président à lancer, de concert avec la Ville d'Amiens, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin de retenir le développeur / investisseur qui réalisera les installations solaires sur les patrimoines des deux collectivités. Le lauréat de cette AMI déterminera les choix techniques du projet, sa faisabilité économique, et sera force de proposition dans le choix de la structure juridique qui portera la réalisation et l'exploitation des centrales.

De plus, dans une logique de massification, Monsieur le Président a été autorisé à proposer aux propriétaires de patrimoine répondant aux critères de surface recherchés de rejoindre cet AMI.

A noter qu'au regard d'un premier filtrage des bâtiments selon leur profil de consommation, les propriétaires publics et privés pourront être orientés vers les logiques d'autoconsommation individuelle de l'électricité produite si cela s'avère pertinent.

Observations : Mmes DESBUREAUX, NOUAOUR, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ et VOULMINOT se sont abstenus.

Adopté à l'unanimité

25 - Aide à la Relance de la Construction Durable. Relance du logement. Convention 2021-2022.

En vue de soutenir l'effort de construction de logements des communes, l'Etat avait engagé en septembre 2020 un plan « France Relance » permettant l'attribution d'Aide à la Relance de la Construction Durable (ARCD). Dans ce cadre, l'assemblée a approuvé la convention afin que les communes qui répondent aux objectifs de production de logements fixés par le PLH soient

financièrement soutenues. A ce jour le montant définitif de l'aide accordée par l'Etat pour le territoire d'Amiens Métropole est fixé à 305 000 €.

Adopté à l'unanimité

26 - Amiens. Rues de Dreuil, Emile Francfort et chemin de Vauvoix. Mise à disposition des terrains familiaux par la Ville d'Amiens.

Dans le cadre de la compétence exercée par Amiens Métropole concernant les gens du voyage, le conseil communautaire a approuvé la mise à disposition par la Ville d'Amiens des parcelles situées rues de Dreuil, Emile Francfort et Chemin de Vauvoix à Amiens.

Observations : Mmes BELLINA (pouvoir à M. MÉTAY), VAGNIEZ, MM. MÉTAY et DESCHAMPS (pouvoir à Mme VAGNIEZ) se sont abstenus.

Adopté à l'unanimité

27 - Amiens. AMSOM Habitat. Acquisition de 44 logements locatifs sociaux situés ZAC Intercampus (îlot 1L1). Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie d'Amiens Métropole. Convention.

L'assemblée a répondu favorablement à l'AMSOM Habitat qui a sollicité la garantie d'Amiens Métropole pour le remboursement d'un prêt de 3 997 426 € souscrit auprès de la CDC et destiné à financer l'acquisition en VEFA de 44 logements locatifs sociaux (28 PLAI et 16 PLUS) situés ZAC Intercampus (îlot 1L1) à Amiens, financés en reconstruction des logements démolis au titre du NPNRU auprès de la société Edouard Denis. Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention à intervenir avec l'AMSOM Habitat.

Observations : Mme VANDEPITTE n'a pas pris part au vote.

Adopté à l'unanimité

28 - Poulainville. S.A Coopérative Picardie Maritime Habitat. Acquisition en VEFA de 14 logements individuels en prêt social de location accession situés rue de Beauquesne. Emprunt auprès de la Banque Postale. Garantie d'Amiens Métropole. Convention.

Le conseil a accordé sa garantie pour l'emprunt de 2 300 000 € contracté par la S.A. Coopérative Picardie Maritime Habitat auprès de la Banque Postale pour l'acquisition de 14 logements individuels en PSLA dans le cadre d'un projet situé à Poulainville rue de Beauquesne. Ce programme comporte 14 maisons individuelles accolées, de type 4, d'une surface de 88 m², disposant de 3 chambres, d'un garage et d'un jardin privatif.

Adopté à l'unanimité

29 - Autorisation de programme. Réseau des bibliothèques d'Amiens Métropole. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.

Dans le cadre de la PPI 2022-2026, une enveloppe de 560 000 € a été votée pour le réseau des bibliothèques. Pour l'année 2022 les élus métropolitains ont accordé l'affectation de 146 500 € de cette autorisation de programme qui seront employés à la réalisation des projets suivants :

- L'achat d'œuvres pour l'artothèque (10 000 €)
- L'achat d'œuvres et objets d'art pour le service patrimoine (10 000 €)
- Le développement des jeux vidéo – achat de consoles (3 000 €)
- L'achat de supports de communication (5 000 €)
- L'aménagement d'un espace autoformation Hélène Bernheim (41 000€)
- La mise en place de la RFID à la médiathèque Ouest (50 000 €)
- La Restauration de documents anciens (2 500 €)

- Les travaux de la bibliothèque Louis Aragon (25 000 €)

Observations : Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes NOUAOUR, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ et VOULMINOT se sont abstenus.

Adopté à l'unanimité

30 - Conservatoire à Rayonnement Régional d'Amiens Métropole. Demande de renouvellement de label.

Le label obtenu par le Conservatoire à Rayonnement Régional d'Amiens Métropole en 2015 arrivant à échéance, la collectivité doit solliciter son renouvellement auprès du Ministère de la Culture.

Cette demande se formalise par l'envoi d'un courrier adressé au Ministère, accompagné d'un questionnaire formalisé, d'un projet d'établissement établi pour la durée du label, et d'annexes jointes démontrant que l'établissement respecte le cahier des charges fixé et peut prétendre à ce renouvellement. Par exception, en accord avec le Ministère, le projet d'Etablissement du CRR sera transmis dans un second temps afin de respecter le calendrier établi, tout en permettant au nouveau directeur du CRR de rédiger un nouveau projet d'établissement avec ses équipes, lequel fera l'objet d'un vote en conseil. Monsieur le Président a été autorisé par l'assemblée à demander dès à présent le renouvellement de classement du CRR d'Amiens Métropole.

Adopté à l'unanimité

31 - Ecole de Musique Saint-Pierre. Le Safran. Mise à disposition de locaux. Convention.

Dans le cadre de son projet artistique et culturel, Le Safran développe des projets co-construits et partagés avec plusieurs partenaires du territoire et impulse une appropriation de la structure par le plus grand nombre par des présentations et restitutions artistiques publiques, sous différents formats, dans le but d'enrichir l'offre culturelle proposée aux habitants. Le conseil métropolitain a approuvé la mise à disposition de locaux au profit de l'école de musique Saint-Pierre à titre gratuit pour ses activités d'enseignements et ses restitutions publiques. La valeur locative du bien mis à disposition est estimée à 1 468 €. Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention qui acte les modalités de cette mise à disposition.

Adopté à l'unanimité

32 - Musées d'Amiens. Règlement intérieur de visite du Musée de Picardie. Approbation.

Au regard des conditions sanitaires en vigueur à la réouverture au public du musée de Picardie en juin 2020, après la première fermeture administrative, un règlement intérieur a été approuvé par décision du 22 juin 2020, afin de préciser les conditions de visite spécifiques liées à la Covid-19.

Les conditions d'accueil se stabilisant, malgré un contexte sanitaire encore fluctuant, et les dispositions prises sur le territoire national ou local s'imposant à la typologie de l'Etablissement Recevant du Public, l'assemblée a approuvé le nouveau règlement intérieur du Musée de Picardie.

Adopté à l'unanimité

33 - Parc zoologique. Conditions générales de vente. Approbation.

Le parc zoologique d'Amiens Métropole propose des prestations vendues aux visiteurs, particuliers et établissements. Compte-tenu de la hausse des ventes de prestations et du projet de développement et de rénovation du parc, il apparaît pertinent de mettre en place un cadre plus adapté aux nouvelles pratiques. C'est pourquoi les élus métropolitains ont approuvé la mise en place de conditions générales de vente pour les visites avec prestations et la vente en ligne, regroupant les prestations destinées aux groupes (comme les jeux, les ateliers, les événements et les prestations) ou à destination des particuliers (anniversaires, visites « soigneur d'un jour », visites guidées). Ces

conditions générales de vente seront applicables dès transmission au contrôle de légalité de la délibération.

Adopté à l'unanimité

34 - Maison du Théâtre. Subventions au théâtre amateur. Année 2022.

Dans le cadre du rayonnement culturel de la Métropole, le conseil métropolitain a approuvé le soutien, pour l'année 2022, des théâtres amateurs « Compagnie Noir Lumière ! » à hauteur de 2 500 € et « Théâtre de l'Alambic » pour 2 000 € pour la création et la diffusion de pièces.

Adopté à l'unanimité

35 - Projets artistiques, culturels et patrimoniaux. Subventions. Année 2022. Conventions.

La politique culturelle de la collectivité s'exprime à travers le soutien apporté à des associations mettant en œuvre des actions culturelles qui concourent au développement et à l'épanouissement individuel et collectif des habitants du territoire métropolitain. Pour l'année 2022, l'assemblée a approuvé la répartition de 457 400 € de subventions au profit des associations listées ci-après. Monsieur le Président a été autorisé à signer les conventions relatives aux subventions de plus de 23 000 €. En outre, en complément de la subvention annuelle de fonctionnement que percevra l'association Cité Carter actée par délibération du 10 mars 2022, le conseil a approuvé l'avenant intégrant la somme de 7 500 € au titre du projet innovant de formation son et lumière à destination de jeunes d'Amiens Métropole, et notamment de jeunes femmes.

Association / artiste	Projets / Action	Montant 2022
B1 / Théâtre, Danse, Cirque et arts de la Rue		
Bastion Pirates	J'ai rêvé que j'étais Michelle Obama	6 000
Cie Correspondance	#Désordres	5 000
Le Poulailler	Sous les jupes des filles	3 000
Cie Révélation	Le passage	6 500
Ensemble 21	Les scandaleuses	7 500
La Main d'Œuvres	Les Fluides (S.DAULT)	5 000
La Main d'Œuvres	La tête ailleurs (K.ANTONAKAKI)	9 500
Le Balbibus	Ma Mélodie	4 000
Kollektif Singulier	Matériau	7 000
Le Slip - Chapelle-Théâtre	Soutien au projet de la Chapelle-Théâtre	10 000
Théâtre des Turbulences	Spectacles écologiques pour spectateurs actifs	7 500
Paradoxos	Chroniques de la fin du Monde	3 000
B2 / Musique		
AnoraK'n'Roll	4 ^{ème} album du groupe Sycomore	5 000
Association 3, 4 Prod	Production et commercialisation du 1 ^{er} album de MASSTØ et développement de la carrière du groupe	4 500
Bokeh	Travers, clip musical	1 000
Bokeh	On en veut, clip musical	1 000
Creek Studio	CREEK CYPH'R #3	3 000
Creek studio	Yendis	2 000
Grabuge Records	Création et promotion du 1 ^{er} album d'Edgär	3 000
Violet Set Records	Sortie et promotion du 3 ^{ème} album de Richard Allen	4 500
SDMEA	Réalisation de captations de vidéos DJ set dans le cadre de la candidature Amiens Capitale Euro	2 000
B3 / Arts Visuels		
Maison de l'Architecture des Hauts-de-France	Exposition regards croisés	1 500
Fonds Régional d'Art Contemporain Picardie (FRAC Picardie)	Programme d'activités	30 000
Marie Françoise Deligny	Le moindre signe	3 000
B4/ Audiovisuel et cinéma		

Carmen	Production associative du cinéma documentaire émergent : Accompagnement à la réalisation de films documentaires de la jeune création	5 000
La Fabrique d'Images	Ecriture du scénario pour le court-métrage "Eul Bétail"	2 000
Marie Vernalde	Ecriture d'un documentaire : "La Dette"	2 000
Bulldog	La Méthode Court	9 500
Les Faquins	Meet-Up	3 000
B5/ Edition, Littérature, scénarios		
Cours toujours	Vive Jules Verne, de Régis HAUTIERE	5 000
Fédération des cathédrales de Picardie	Edition et diffusion d'un livret comparatif des 7 cathédrales picardes	1 000
La chouette imprévue	Aide à la publication, à la création littéraire et à l'animation poétique	4 000
L'écho de la Bête	La Bête magazine	2 400
L'écho de la Bête	La Bête éditions	600
B6 / Expérimentation et recherche		
La Main d'œuvre	La Terre est bleue comme une orange ? Journal intime d'un pépin d'agrumes	4 000
Y a comme un lézard	Projet Ballad	7 500
C2 / Temps forts métropolitains		
Maquis'Arts de la Poésie	Slamarobriva #5	7 500
Académie des Sciences Lettres et Arts d'Amiens	Colloque "A vos masques!"	1 500
Bulles de Théâtre	Festival du conte "Ca va conter"	1 000
Robins des Arts	Festival "Clair-Obscur"	2 000
Association Brass Action	Festival Amiens joue des cuivres	14 500
CAPS - Culture Animation Prévention Sport	Festival des 6 jours à raconter	3 000
Le Balbibus	Festival Les Gosses	1 500
Centre culturel Jacques Tati	Festival Playtime	9 500
Compagnie Le Poulailier	Festival Basse-cour	7 000
Les enfants de Monsieur Croche	Festival de Creuse 'MUSIQUE AU BOIS'	3 000
ACIP	Festival du Conte et de la calligraphie	3 000
Clais Louis	Friends #1	3 000
CIRAS	16 ^{ème} Festival du Film d'Archéologie d'Amiens	3 000
La Chouette Imprévue	Le Rayon Vers (Printemps des poètes et souffles d'imaginaire)	6 000
TAS DE SABLE / CHE PANSES VERTES	M Fest	15 000
Thézy en jazz	Festival de Jazz de Thézy-Glimont (7 ^{ème} édition)	1 500
Association Miel	Lire c'est du Délice ! 16 ^{ème} édition	4 000
C3 / Résidences sur le territoire métropolitain		
Franchement, tu	Résidence d'implantation sur le territoire métropolitain	19 500
Bulldog Audiovisuel	Résidence d'implantation sur le territoire métropolitain	2 000
Cabaret Grabuge	Résidence d'implantation sur le territoire métropolitain	5 000
Cie Art Tout Chaud	Résidence d'implantation sur le territoire métropolitain	16 000
Cie des Invisibles	Résidence d'implantation sur le territoire métropolitain	5 400
Cie du Berger	Résidence d'implantation sur le territoire métropolitain	19 500
Cie P14	Résidence d'implantation sur le territoire métropolitain	7 000
Cie Tous en mouvement	Résidence d'implantation sur le territoire métropolitain	7 500
Diaphane	Résidence et Expositions photographiques et d'une politique photographique à l'échelle de l'agglomération	25 000
Cie Interscribo - Tatiana Julien	Résidence d'implantation sur le territoire métropolitain	8 000
Cie Issue de Secours	Résidence d'implantation sur le territoire métropolitain	8 000
La Maison du Colonel	Résidence d'implantation sur le territoire métropolitain	2 000
Superamas	Résidence d'implantation sur le territoire métropolitain	12 000
D1 / Education Artistique		
Agence Régionale Pour Picard	Fonctionnement	3 000
D2 / Projets de médiation innovants		
ASSOCIATION MIEL	Médiation du livre : Accompagnement aux projets de médiation et de sensibilisation en direction des habitants	2 000

CARMEN	La caravane des médias dans l'amiénois	6 500
CARMEN	Le CARMEN Média Social Club (atelier permanent)	4 000
CARMEN	Les Rencontres de journalistes : Interventions scolaires de professionnels des médias	4 000
Cité Carter	Formation son et lumière	7 500
Compagnie Correspondance	Projet Ruisseaux - Lectures à voix haute chez l'habitant (ou pour une association) dans la Région Hauts de France et notamment sur le territoire d'Amiens Métropole.	3 500
JCA	Labo Ciné	5 500
Théâtre d'Animation Picard	Re[par]s 2022	8 000
PROLIFIK RECORDS	CLIP N PLAY 3	6 000
RADIO CAMPUS	Être acteur de la médiation	4 000

Adopté à l'unanimité

36 - Contrat local d'Education Artistique d'Amiens Métropole. Année 2022. Avenant.

Dans le cadre de la convention signée en août 2012 avec l'Etat - DRAC Hauts de France et la Direction Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Somme, relative au Contrat Local d'Education Artistique, l'assemblée a approuvé l'avenant pour l'année 2022 qui aura pour objet de spécifier les participations respectives des partenaires, pour un total de 180 000 €, ainsi que le document récapitulatif des actions en temps et hors temps scolaires. Amiens Métropole consacre, pour le financement des actions, 57 887 € pour le temps scolaire et 32 112 € pour le hors temps scolaire.

Adopté à l'unanimité

37 - Centre aquatique Aquapôle. Contrat de Délégation de Service Public. Avenant n°3.

Par contrat signé le 31 mars 2017 avec la société CAP SAMARO, Amiens Métropole lui a délégué la conception, la construction, le financement, la gestion et l'exploitation du centre aquatique Aquapôle. L'article 49 de ce contrat encadre la tarification applicable. Le délégataire a fait part de son souhait d'adapter les tarifs « entrées événementielles / instants famille » afin de permettre de proposer davantage d'animations (dont des soirées événementielles à destination des familles) et a proposé ainsi que les tarifs actuels de 11 à 25 € puissent évoluer à une fourchette de 6 à 150 €. Le conseil métropolitain a approuvé cette évolution, l'avenant afférent et sa grille tarifaire.

Observations : Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT et Mme NOUAOUR ont voté contre.

Adopté

38 - Saint-Fuscien. Extension et réhabilitation de la station d'épuration. Acquisition d'une emprise. Indemnisation de l'exploitant agricole.

Par délibération du 19 septembre 2019, la collectivité a décidé l'acquisition d'une emprise de 9 100 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section ZI n°8, moyennant le prix de 70 000 €, appartenant à Madame TILLIER, et exploitée par Monsieur LELEU. Néanmoins l'acquisition n'a pas pu être régularisée à défaut d'entente entre les deux parties. Les négociations amiables ont donc été reprises par la collectivité et un accord a été obtenu pour indemniser l'exploitant de la somme de 14 500 €, conformément aux préconisations de la Chambre d'Agriculture, valant libération définitive de l'emprise.

Adopté à l'unanimité

39 - Autorisation de programme. Renouvellement du patrimoine arboré. Affectation de l'opération d'investissement. Année 2022.

Pour cette année 2022, les membres du conseil ont affecté 128 000 € de crédits de paiement pour le renouvellement du patrimoine arboré. Il s'agit de replanter des arbres à divers endroits notamment, rue Jean-Jacques Mention pour 52 320,53 €, route Nationale de Querrieu pour 22 467,86 €, des fruitiers à la Citadelle pour 26 205,23 €. Enfin des travaux réalisés en 2021 seront payés en 2022 pour un montant de 27 006,38 €.

Observations : Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes NOUAOUR, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ et VOULMINOT se sont abstenus.

Adopté à l'unanimité

40 - Autorisation de programme. Site Ile aux fagots réfection berges. Affectation d'une opération d'investissement. Année 2022.

Afin d'assurer la pérennisation du site de l'Ile aux fagots, situé dans les Hortillonnages, et la remise en état des berges, l'assemblée a approuvé l'affectation de 108 000 € de crédits de paiement pour l'année 2022 sur l'autorisation de programme dédiée et intitulée « Site Ile fagots réfection berges ».

Observations : Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes NOUAOUR, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ et VOULMINOT se sont abstenus.

Adopté à l'unanimité

41 - Autorisation de programme. Valorisation des chemins d'Amiens Métropole. Diagnostic et aménagement. Reconnexions des communes par voies douces. Affectation d'une opération d'investissement. Année 2022.

Les chemins ruraux sont bénéfiques au tourisme vert, à la mobilité douce et sont des composantes essentielles des corridors écologiques. Face à leur disparition progressive, Amiens Métropole veut mettre en place un programme de valorisation de ces chemins sur l'ensemble du territoire, raison pour laquelle une autorisation de programme de 614 500 € a été créée permettant de couvrir les dépenses d'investissement à engager. Pour cette année 2022, le conseil communautaire a approuvé le démarrage des phases de diagnostics et d'identification et planification des aménagements en affectant 78 000 € de crédits de paiement.

Observations : Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes NOUAOUR, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ et VOULMINOT se sont abstenus.

Adopté à l'unanimité

42 - Espaces Naturels Sensibles Biodiversité. Bois communautaires. Martelage et vente de bois sur le massif de Frémontiers. Année 2022.

L'Office National des Forêts est maître d'œuvre de la gestion des bois communautaires et propose de procéder à une vente de bois au titre de l'assiette 2022, sur certaines parcelles du bois de Frémontiers et représentant un volume global d'environ 3 770 m³. Les conseillers métropolitains ont donc autorisé à marteler et mettre en vente sur pied, par appel d'offres et en bloc, les bois issus de ces parcelles, et à en fixer le prix de retrait. Ils ont également désigné et autorisé Madame SAVARIEGO, en concertation avec l'Office, à remettre en vente en cas d'inventu. La recette estimée des ventes par l'ONF représente à minima 82 240 €. Le conseil a également approuvé de limiter l'accès au massif aux exploitants durant la semaine qui précède les 4 jours de chasse autorisés (une par mois, de novembre à février).

Adopté à l'unanimité

43 - Espaces Naturels Sensibles. Restauration, gestion et valorisation d'espaces naturels d'intérêt communautaire par le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts de France. Programme 2022. Subvention. Convention.

Les élus communautaires ont approuvé, pour 2022, la convention de financement du programme de restauration, de gestion et de mise en valeur du Grand Marais de la Queue à Blangy-Tronville conclue avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie pour un montant maximum de 18 609 €, ainsi que celle du Fond Mont Joye pour un montant maximum de 14 391 €.

Adopté à l'unanimité

44 - Amiens. Association De la Graine à l'Assiette. Opération forêt comestible. Subvention. Convention de partenariat.

L'association De la Graine à l'Assiette porte le projet dénommé « Forêt comestible » dont les objectifs sont notamment la protection de l'environnement, l'alimentation durable et le « vivre ensemble ». Cette forêt se déploie sur un terrain de 1 880 m² situé en bord de Somme, sur l'île Sainte Aragonne à Amiens. L'association encadre en effet les actions nécessaires à réaliser, avec le concours d'environ 200 bénévoles. L'ambition est d'accueillir le public qui pourra y découvrir des productions variées, à base d'espèces comestibles, essentiellement fruitières et aromatiques. Pour Amiens Métropole, ce projet vient conforter les stratégies de la collectivité vis-à-vis des enjeux de préservation de la biodiversité et des ressources, dans son Schéma de Trame Verte et Bleue comme dans l'Agenda 2030 et son Volet « Un territoire nourricier qui soigne la terre et les gens » ou encore dans le Plan alimentaire territorial. Pour un total prévisionnel de l'opération établi à 39 153 €, la part définie pour les acquisitions de végétaux, matériels et matériaux utiles aux plantations et aux aménagements prévus sur le terrain, est estimée à 4 000 €. Le conseil a approuvé une contribution à hauteur de 3 000 € et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec cette association.

Adopté à l'unanimité

45 - Rapports annuels sur le prix et la qualité du service de collecte et traitement des déchets ménagers. Années 2019 et 2020.

Le conseil métropolitain a pris acte des rapports annuels sur le prix et la qualité du service de collecte et traitement des déchets ménagers pour les exercices 2019 et 2020. A noter particulièrement pour ces deux années la mise en service des systèmes informatiques permettant une optimisation des exploitations. La réhabilitation des déchèteries a commencé en 2019 et est pratiquement achevée depuis 2020. L'essentiel des travaux des déchèteries Nord et Sud a été réalisé en 2019 sans rupture de service et la première pierre de la 4ème déchèterie a été posée en 2020. La phase de diagnostic de l'étude de modernisation de la collecte a été lancée et menée en 2020, de même que le déploiement du dispositif CLIINK visant à inciter au tri du verre. L'année 2020 aura été également fortement marquée par la crise sanitaire avec l'adaptation des activités sur cette période.

Dont acte

46 - Autorisation de programme. Travaux de remise en état du centre d'expositions et de congrès Mégacité. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.

Le centre d'expositions et de congrès Mégacité est l'équipement principal d'Amiens Métropole en matière de tourisme d'affaires et à ce titre, il revêt une importance stratégique pour la collectivité et le territoire. Afin de mener les travaux nécessaires à son maintien en état de fonctionnement, une enveloppe de 1 500 000 € a été prévue lors de la PPI 2022-2026. Pour l'année 2022, l'assemblée

délibérante a approuvé la mobilisation de crédits de paiement à hauteur de 300 000 € pour les travaux listés ci-après.

- Remplacement de menuiseries sur le hall Marquenterre : 55 000 € TTC ;
- Remplacement des éclairages des halls Baie de Somme, Marquenterre, Hortillonnages, et Ponthieu : 66 400 € TTC ;
- Remplacement portes des salles Smith, Fogg, Némó et Arronax : 49 000 € TTC ;
- Remplacement des éclairages et des câblages des salles Smith, Fogg, Némó, Arronax : 37 200 € TTC ;
- Réfection des murs des salles Smith, Fogg, Némó, Arronax : 77 600 € TTC ;
- Réfection des plafonds des salles Smith, Fogg, Némó, Arronax : 14 800 € TTC.

Observations : Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

Mmes NOUAOUR, BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ et VOULMINOT se sont abstenus.

Adopté à l'unanimité

47 - Office de Tourisme et des Congrès. Association des Journalistes du Tourisme. Adhésion.

L'Association des Journalistes du Tourisme (AJT) est une association dont le but est d'assurer la représentation de la profession dont elle soutient la qualité dans un esprit de convivialité et d'entraide entre ses membres et de valoriser l'image du journaliste de tourisme auprès des acteurs du tourisme et des médias. Elle regroupe environ 180 journalistes et 220 attachés de presse. Le conseil a approuvé l'adhésion de la collectivité à cette association pour une cotisation de 160 € au titre de l'année 2022, qui permettra de figurer dans les pages de l'annuaire comportant les contacts de journalistes spécialisés dans le tourisme et les coordonnées de l'ensemble des attachés de presse de la profession. Ce recueil constitue ainsi l'outil de référence pour tous les acteurs du tourisme et les journalistes qui s'intéressent à cette industrie. L'association organise par ailleurs 3 à 4 manifestations dans l'année pour favoriser ainsi le networking entre les membres, offre un accès privilégié aux réseaux sociaux, en particulier le groupe "Les Infos de AJT" et Twitter, et permet de suivre, aux côtés de journalistes, des formations gratuites et exclusives (web, emploi des réseaux sociaux, photos, vidéos, drones...).

Adopté à l'unanimité

48 - Office de Tourisme et de Congrès. Expositions artistes locaux à l'Office de Tourisme. Appel à projets. Convention-cadre. Modification.

L'Office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole souhaite mettre à disposition des artistes locaux amateurs à titre gracieux une partie de son espace d'accueil en vue d'expositions temporaires afin de valoriser leur art et leurs talents. Le Conseil d'Amiens Métropole a approuvé, en date du 10 mars 2022, l'appel à projets et la convention-cadre relatifs à ce projet. Cependant, il est jugé nécessaire d'assouplir les conditions d'éligibilité afin de permettre à tout artiste de pouvoir prétendre à exposer ses œuvres aux visiteurs qui se rendent à l'accueil. C'est pourquoi l'assemblée a adopté le nouvel appel à projets et sa convention-cadre.

Adopté à l'unanimité

49 - Vœux et questions orales.

Question orale sur la gratuité du bus face aux hausses des prix du carburant.

Monsieur le Président a passé la parole à Monsieur François DÉCAVÉ qui a donné lecture de la question orale déposée par le groupe des élus Amiens c'est l'tien, dont les propos sont repris ci-après.

« Les prix à la pompe ont connu une envolée vertigineuse. Pour un véhicule d'un réservoir de 60 litres, la facture a augmenté de près de 40 euros pour un plein de gazole, et de 25 euros pour un plein d'essence. Cette situation vient alourdir le budget des habitant.e.s dans un contexte où les prix de l'énergie et de l'alimentation augmentent également. Aussi, le groupe Amiens c'est tien demande s'il est possible d'instaurer la gratuité du bus dans la Métropole ? En plus d'apporter un « coup de pouce » aux habitant.e.s, cette mesure permettrait d'accompagner le changement de pratique dans les déplacements du quotidien. Autrement dit, tirons le positif de cette crise du prix des carburants ! Comme dans d'autres agglomérations, certain.e.s habitant.e.s ont sans doute laissé leur voiture au garage pour emprunter les bus d'Amiens Métropole. Profitons de cet effet corollaire pour favoriser l'usage du bus et l'ancrer dans le temps. Ce serait à la fois bon pour l'environnement et bon pour l'air que nous respirons. Rappelons que la pollution atmosphérique liée au dioxyde d'azote (NO₂), dont le principal émetteur est le transport routier, est responsable de 7 000 décès prématurés par an en France, soit 1 % de la mortalité générale. »

Monsieur le Président a ensuite donné la parole à Monsieur Jean-Claude RENAUX qui a répondu en ces termes :

« Les personnes en situation de fragilité sociale ou aux faibles revenus bénéficient déjà de la gratuité des transports urbains et du TAAM. En effet, la mise en place de la tarification solidaire qui n'avait jamais été mise en œuvre auparavant, fait que plus de 52% des validations bénéficient de la gratuité totale. (QF1). Les bénéficiaires du QF 2 bénéficient d'un abattement de 70 %, et ceux du QF 3 de 50%. Les étudiants bénéficient pour 70% d'entre eux de la gratuité totale. Cette tarification en fonction des revenus est réellement la plus solidaire et la plus équitable, c'est celle qui est utilisée dans d'autres domaines comme la restauration scolaire et des services périscolaires dans de nombreuses collectivités. La gratuité pour tous, au-delà de son caractère inéquitable, fragiliserait considérablement l'équilibre financier du service de transport. Je tiens à rappeler que le taux de couverture actuel qui est un indicateur qui permet de mesurer la contribution financière des usagers du réseau de transport public par rapport au coût d'exploitation de ce réseau hors dépenses d'investissement est situé entre 10 et 15% des dépenses courantes du budget annexe transport. La gratuité proposée aurait pour effet immédiat de porter ce taux de couverture sous le seuil des 10%, seuil minimal fixé par la jurisprudence pour permettre à la collectivité de déduire la TVA grevant les dépenses, et notamment les dépenses d'investissement. Vous savez que le parc de bus du réseau de proximité est très vieux et nous devons dégager les ressources nécessaires pour renouveler plus de 40 bus dans les 5 ans à venir. Notre capacité d'investissement, indispensable au renouvellement et à la transition énergétique du parc de bus diesel, en serait donc pénalisée. Enfin, la question formulée vise à prévoir une augmentation substantielle (environ 4,65 M€ par an) de la subvention d'équilibre au Budget annexe Transports, afin de compenser la suppression des recettes voyageurs. Cela conduirait donc à constater un déséquilibre de la section de fonctionnement, sans indiquer sous quelle forme et par quelles actions rétablir cet équilibre par section, qui constitue pourtant une obligation au sens de l'Article L 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il n'apparaît donc pas possible, au regard des contraintes qui pèsent sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité, d'approuver cette dépense supplémentaire actuellement. De plus, les périodes de confinement ont entraîné des pertes de recettes du versement mobilité de 4,7 millions d'Euros qui ont fait l'objet d'un prêt qu'il faudra rembourser à l'état. Enfin, pour répondre à votre préoccupation de voir les Amiénois modifier leur rapport à la voiture, je vous rappelle que nos collectivités font des efforts importants pour l'aide à l'achat de vélos et dans les questionnaires remplis par les bénéficiaires, 30% ont déclaré que l'achat d'un vélo viendrait se substituer au second véhicule du foyer. Contrairement à la gratuité des bus qui a peu d'effet sur le report modal des automobilistes, mais génère un report d'opportunité des cyclistes et des piétons, ce qui n'est pas le but recherché. »

Monsieur le président a levé la séance à 20h00 et a donné rendez-vous aux membres de l'assemblée le jeudi 19 mai 2022.



Le Président,

Alain GEST